

**Décision n° 2017-07 SCI du Président du 20 avril 2017  
portant désignation d'un membre du Comité d'orientation scientifique.**

Le Président de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment son article R. 232-44,

Vu la délibération n° 2017-45 SCI du 20 avril 2017 du Collège portant avis sur la désignation de M. Martial SAUGY en tant que membre du Comité d'orientation scientifique ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : M. Martial SAUGY est désigné membre du Comité d'orientation scientifique en remplacement de M. Pierre ROCHCONGAR.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à M. Martial SAUGY et publiée sur le site Internet de l'Agence.

Fait à Paris, le 20 avril 2017

Le Président de l'Agence française  
de lutte contre le dopage,

Bruno GENEVOIS

*signé*